

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 12 février 2024, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

OCA24 22005 et OCA24 22006 – Résolution CA24 220043 (dossier 1249838001)

Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – février 2024

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

OCA24 22007 – Résolution CA24 220044 (dossier 1238532006)

Ordonnance relative aux conditions d'occupation du domaine public

Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation d'un site de jardinage et de l'installation d'une serre au parc Angrignon (RCA22 22002, article 2).

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air-, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. L'ordonnance OCA24 22007 peut également être consultée sur le site Internet de la Ville à l'adresse <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal le 16 février 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire